







Prévention de crise et renforcement de la cohésion sociale à travers la promotion du secteur de la culture au Mali



Dossier d'appel à propositions

Lignes Directrices à l'intention des centres culturels

Intitulé de l'appel à propositions	Soutien aux centres culturels de Bamako pou	
	l'amélioration de leurs offres culturelles favori-	
	sant la participation des jeunes au débat sur l	
	gouvernance et la cohésion sociale	
Groupes cibles	Les centres culturels	
Référence de l'appel à propositions	GIZ Donko ni Maaya CC 2017.9068.2	
Date limite de soumission des propositions	17 mai 2019	
Heure limite de soumission des proposition	12 : 00 heures	
Procédures	Appel à propositions ouvert	
Structure d'accompagnement	Projet GIZ « Donko ni Maaya »	







AVERTISSEMENT

Il s'agit d'un appel à propositions qui concerne le district de Bamako et cible les centres culturels. Les dossiers de proposition doivent être soumis en un lot unique contenant toutes les pièces (pièces administratives pour la vérification de l'éligibilité et la fiche de présentation de la proposition). L'équipe du projet « Donko ni Maaya » avec l'appui du comité de sélection procédera en premier lieu à la vérification de l'éligibilité des centres demandeurs. Dans un second temps les membres du comité de sélection procéderont à l'évaluation technique des dossiers ayant rempli les critères d'éligibilité. A l'issue de l'évaluation technique, les dix (10) meilleurs dossiers seront présélectionnés. Le comité de sélection procèdera ensuite à une visite de terrain pour la sélection finale. A la fin du processus cinq dossiers seront retenus pour pouvoir bénéficier de l'appui du projet GIZ « Donko ni Maaya ».







SOMMAIRE

1. PI	ROGRAMME D'APPUI AUX CENTRES CULTURELS	4
1.1	Contexte	4
1.2	Objectif	5
2. I	NFORMATION SUR L'APPUI	6
2.1	Couverture géographique	6
2.2	Durée	6
2.3 3. C	Montant de l'appui RITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	
3.1	Eligibilité des centres culturels	7
3.2 4.	Eligibilité de l'appui : quels types D'appuis peuvent être demandés ? LES RÈGLES APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROPOSITIONS	
4.1	Règles administratives et financières	9
4.2 [Dépôt du dossier (Où et comment envoyer le dossier ?)	9
6. D	LEMENTS DU DOSSIERATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERSEMANDE D'INFORMATIONS & AUTRES RENSEIGNEMENTSES PHASES DE L'ÉVALUATION	13 14
8.1	1ère ÉTAPE : ÉVALUATION D`ÉLIGIBILITÉ	15
8.2	2 ^{ème} ÉTAPE : ÉVALUATION TECHNIQUE	15
	3 ^{ème} ÉTAPE : VISITE DE TERRAIN OTIFICATION DU RESULTAT DE LA SÉLECTION	19
	CONDITIONS APPLICABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI	







1. PROGRAMME D'APPUI AUX CENTRES CULTURELS

1.1 CONTEXTE

Depuis l'éclatement de la crise politico-sécuritaire au Mali en 2012, le tissu social s'en est trouvé fortement éprouvé. Les valeurs culturelles qui faisaient la force de la société et lui assuraient de la stabilité semblent être délaissées. Elles sont présentement très peu appliquées dans les principes du vivre ensemble. Entre autres valeurs affectées par cette situation figure la tolérance, le pardon, la solidarité et l'entraide. Ces valeurs qui ont jadis fait le fondement de la nation malienne, laissent progressivement place à la violence, à l'intolérance, le communautarisme et autres. Les repères de la société y compris ses autorités traditionnelles et institutionnelles très peu perceptibles dans leurs rôles de nos jours peinent à restaurer la cohésion sociale attendue. Il urge alors d'apporter un soutien à la société malienne en générale et à la jeunesse en particulier afin qu'elle retrouve ses ressorts culturels et joue son rôle d'avant-garde à la cohésion sociale, la gouvernance et la paix.

Le district de Bamako est le creuset de la nation malienne. Il y vit toutes les communautés et ethnies du pays depuis des décennies. Les cadres habituels de rencontre, de partage, de réjouissance et de convivialité peuvent néanmoins être entretenus afin que la société retrouve la vitalité de ses valeurs. Les jeunes à travers la pratique de la culture urbaine dans les centres culturels seraient les meilleurs porteurs de cette perspective. Cet environnement est propice à plusieurs égards au renforcement d'un climat de cohésion sociale et de prévention de crise.

- Le centre culturel est le cadre le plus populaire de réjouissance et d'inspiration des jeunes;
- Le centre culturel facilite la rencontre et le brassage des jeunes sans distinction socioethnique;
- Le centre culturel facilite la création et la communication entre individus d'horizons divers :
- Le centre culturel sied à l'apprentissage et à la formation aux éléments socioculturels et éducatifs :
- Le centre culturel favorise la libération de la parole et la compréhension mutuelle.

L'apport capital de la culture à la prévention de crise et au renforcement de la cohésion sociale au Mali est apparu évident aux yeux de la communauté nationale et même au-delà parmi les partenaires du Mali. C'est ainsi que la République fédérale d'Allemagne à travers son Ministère fédéral des Affaires Etrangère finance le projet « Donko ni Maaya » qui est mise en œuvre par la « Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) ».







L'objectif global du projet est d'offrir des alternatives aux jeunes face aux positions extrémistes et leurs accorder en tant qu'« agents de changement » un rôle positif et actif dans la lutte contre l'extrémisme violent, la participation politique, le renforcement de la cohésion sociale ainsi que la prévention des crises à travers des formes d'expression culturelles.

L'objectif spécifique du projet est que des mesures dans le domaine de la promotion de la culture urbaine immatérielle professionnalisent des centres culturels sélectionnés et soutiennent le développement d'initiatives artistiques par rapport à des thèmes touchants de près la société et l'implication des jeunes à la vie culturelle urbaine.

A cet effet, l'appui du projet est développé autour de **trois principaux champs d'action** : (1) le soutien à la production culturelle urbaine, (2) le soutien à la diffusion d'initiatives de création culturelle, (3) le conseil politique et renforcement institutionnel dans la promotion du secteur de la culture immatérielle.

Le présent appel à propositions vise le champ d'action 1 du projet qui soutient la production culturelle urbaine. L'objectif de ce champ d'action 1 est de soutenir des centres culturels privés et publics afin de les professionnaliser et d'améliorer qualitativement et quantitativement leurs offres culturelles s'adressant à la jeunesse urbaine.

1.2 OBJECTIF

L'objectif de l'appel à propositions est d'identifier cinq (05) centres culturels dans le district de Bamako qui bénéficieront de l'appui du projet GIZ « Donko ni Maaya » afin qu'ils contribuent, via la production et la diffusion d'initiatives culturelles, à la participation accrue des jeunes au débat sur la gouvernance, le vivre-ensemble et la paix dans la société malienne.







2. INFORMATION SUR L'APPUI

2.1 COUVERTURE GEOGRAPHIQUE

Le centre culturel doit être situé sur le territoire du District de Bamako.

2.2 DUREE

La durée de l'appui au centre culturel ne peut pas excéder 15 mois.

2.3 MONTANT DE L'APPUI

Tout appui demandé par le promoteur d'un centre culturel dans le cadre du présent appel ne peut dépasser le montant **de 55.000.000 FCFA**.

- Ce montant comprend la totalité des appuis demandés.
- Une contribution du centre demandeur est obligatoire (financière et/ou matérielle et/ou en ressources humaines).







3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le présent appel à propositions s'adresse aux centres culturels. Il existe deux séries de critères d'éligibilité, notamment l'éligibilité des centres culturels (3.1) et l'éligibilité de l'appui demandé (3.2).

3.1 ELIGIBILITE DES CENTRES CULTURELS

Les centres culturels doivent satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir prétendre à un appui:

No.	Conditions	Documents à fournir
1	Etre un centre culturel de droit malien	 Description du centre Statut ou règlement intérieur
2	Le centre doit avoir une reconnais- sance officielle depuis au moins un (01) an	- Récépissé ou une copie de l'enregistre- ment au registre du commerce
3	Le centre doit avoir des locaux fixes dans le district de Bamako dans les- quels les activités culturelles ont lieu	- Titre foncier ou contrat de location ou contrat d'exploitation ou tout autre document officiel qui peut prouver que le centre culturel a le droit d'utiliser les locaux occupés
4	Le centre doit avoir une expérience dans la programmation et la production culturelle	 Un document qui prouve les programmations précédentes (idéalement avec des photos) Liste des références des productions culturelles réalisés Document sur le budget annuel de l'année 2018
5	Le centre doit avoir une équipe opérationnelle	- Organigramme ou une liste avec les personnes et leurs fonctions
6	Le centre doit avoir un responsable gestionnaire de contact	- Document qui prouve que la personne est reconnue comme représentant du centre culturel







3.2 ELIGIBILITE DE L'APPUI : QUELS TYPES D'APPUIS PEUVENT ETRE DEMANDES ?

3.2.1 Définition

Un appui est une prestation du projet GIZ « Donko ni Maaya » pour la réalisation d'activités qui répondent à plusieurs besoins du centre culturel pour qu'il puisse professionnaliser son offre culturelle s'adressant à la jeunesse urbaine.

3.2.2 Les types d'appui

- Renforcement des compétences (formation, coaching, apprentissage par les paires) par rapport à :
 - L'élaboration de concept d'activité culturelle s'adressant aux jeunes par rapport à des thèmes qui touchent la société (pauvreté, violence, paix, réconciliation, etc.);
 - Le marketing et l'utilisation des TIC pour la diffusion des productions culturelles urbaines;
 - o La gestion administrative et financière d'un centre culturel;
 - L'organisation professionnelle d'un centre culturel;
 - o La professionnalisation de la programmation culturelle ;
 - La recherche de financement;
 - Autres renforcements pertinents pour la professionnalisation de la gestion du centre culturel.

Achats

- Equipement pour le centre culturel ;
- o Equipement pour la production culturelle ;
- o Equipement pédagogique.
- Réhabilitation des locaux et mesures de construction complémentaires
- Mise en œuvre d'activités culturelles dans les centres culturels et/ou des écoles qui visent à enthousiasmer les jeunes de Bamako pour des formes d'expressions culturelles.







4. LES RÈGLES APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROPOSITIONS

4.1 Regles administratives et financieres

- (1) Tous les appuis dans le cadre de cet appel à propositions seront réalisés en respectant les procédures administratives et financières de la GIZ;
- (2) Les achats et mesures de construction et réhabilitation seront réalisés par le projet GIZ « Donko ni Maaya » en étroite collaboration avec le bénéficiaire de l'appui,
- (3) Autres modalités de mise en œuvre : Les modalités de mise en œuvre des renforcements de compétences et des activités seront décidées par le projet GIZ « Donko ni Maaya » cas par cas après échanges avec les bénéficiaires de l'appui.
- (4) Le bénéficiaire de l'appui doit garantir la visibilité des partenaires (GIZ, Donko ni Maaya et le Ministère Fédéral des Affaires Etrangères de l'Allemagne).
- (5) Imprévus: Les imprévus ne peuvent être inclus dans le budget.
- (6) Contribution du bénéficiaire : Les contributions sont obligatoires. Elles sont acceptées en nature ou en investissements physiques et doivent être spécifiées sur la fiche de proposition.

(7) Coûts inéligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- les dettes et les charges de la dette du centre culturel;
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les intérêts débiteurs ;
- les achats de terrains et de bâtiments ;
- les pertes de change ;
- les crédits à des tiers ;
- les coûts de salaire.

4.2 DEPOT DU DOSSIER (OU ET COMMENT ENVOYER LE DOSSIER ?)

- (1) Un centre culturel ne peut soumettre plus qu'un dossier dans le cadre du présent appel à propositions.
- (2) Le dossier doit être soumis en deux (2) copies dures originales en format A4 et en version électronique sur une clé-USB en format PDF.







- (3) Les deux copies ainsi que la clé USB doivent être déposées ensemble dans une seule enveloppe fermée, remise en main propre à l'adresse du projet « Donko ni Maaya » : Badalabougou, Sema Gexco, rue pavée, entre le supermarché Shopreate et le marché. Un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur.
- (4) L'enveloppe doit porter <u>le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à propositions</u> ainsi que la mention "Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture".
- (5) Les dossiers envoyés par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remis à d'autres adresses seront rejetés.







5. ÉLEMENTS DU DOSSIER

Le dossier doit être constitué de quatre (4) documents (La liste de contrôle des pièces du dossier, le formulaire de demande, la fiche de proposition et le budget) et les pièces administratives demandées au point 3.1 qui constituent les annexes. Les pièces du dossier doivent être rédigées en français.

Liste de contrôle des pièces du dossier

Le formulaire type est disponible en annexe de la fiche de proposition pour le centre demandeur afin qu'il puisse vérifier par ordre de classement la disponibilité de toutes les pièces demandées pour le dossier.

> Formulaire de demande

Le formulaire type est disponible en annexe de la fiche de proposition pour le centre demandeur afin qu'il y rédige le texte de sa demande d'appui à l'attention du projet « Donko ni Maaya » de la GIZ.

Fiche de présentation de la proposition

Le formulaire type est disponible pour le centre demandeur afin qu'il y rédige les renseignements demandés sur sa demande.

A noter:

- Chaque fiche de proposition doit comporter au moins deux (2) types de demande d'appui (voir points 3.2.2) dont la première porte obligatoirement sur le <u>renforcement des compétences (formation, coaching, apprentissage par les paires).</u>
- Toute erreur ou inconsistance majeure relative aux informations dans la fiche de proposition (par exemple le montant du budget) qui ne correspondent pas à ceux mentionnés dans d'autres pièces, peut conduire au rejet du dossier.

Budget

Le budget constitue une estimation des coûts. En conséquence, il est dans l'intérêt du centre culturel de fournir un **budget réaliste basé sur un rapport coût-efficacité raisonnable**.







Le budget présenté dans le dossier donne des coûts estimatifs dont le total correspond au montant des appuis demandés au projet GIZ « Donko ni Maaya ».

Le coût réel des appuis demandés sera établi à travers les procédures de passation de marché de la GIZ. Ainsi, le centre culturel ne pourra pas bénéficier de la différence entre le budget estimatif figurant dans son dossier et le cout réel défini à travers la passation de marché.

Pièces annexes

Les pièces annexes sont celles exigées dans le dossier pour démontrer son éligibilité. Il s'agit de :

- La description du centre et une copie du statut ou règlement intérieur
- La copie du récépissé ou une copie de l'enregistrement au registre du commerce
- La copie du titre foncier ou contrat de location ou contrat d'exploitation ou tout autre document officiel
- La copie de nomination ou de désignation du représentant du centre culturel,
- La copie de l'organigramme ou une liste des membres de l'équipe avec leur fonction
- La copie d'une programmation précédente avec des photos ou d'une liste de références des productions culturelles réalisées et un document sur le budget annuel de l'année 2018.







6. DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS

La date limite de soumission des dossiers est fixée au 17 mai 2019 à 12 :00 heures. Les dossiers sont accusés de réception contre récépissé signé et daté. Tout dossier soumis après cette date et l'heure limites ne sera pas accepté.

DATE ET HEURE LIMITE DE SOUMISSION DES DEMANDES :

17 mai 2019, à 12 :00 heures







7. DEMANDE D'INFORMATIONS & AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les demandes de clarification et autres renseignements sur le processus de l'appel à propositions peuvent être envoyées à l'adresse email suivante <u>donkonimaaya@giz.de</u>.

L'équipe du projet « Donko ni Maaya » n'a pas l'obligation de fournir d'autres clarifications après la date limite de soumission des dossiers.

Afin de garantir un traitement équitable des centres demandeurs, l'équipe du projet « Donko ni Maaya » se réservera d'émettre un avis préalable sur l'éligibilité d'un appui ou d'un centre demandeur.







8. LES PHASES DE L'ÉVALUATION

Le comité de sélection conformément à sa mission et en se référant au code d'éthique et de déontologie auquel il a adhéré enclenchera le processus de sélection des dossiers de demande d'appui à travers les quatre (4) étapes suivantes :

8.1 1 ERE ÉTAPE : ÉVALUATION D'ÉLIGIBILITÉ

Les éléments suivants seront examinés : (Leur non-respect engendre le rejet du dossier)

- La date limite de soumission
- L'enveloppe porte <u>le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à projets</u> ainsi que la mention "Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture".
- Les critères d'éligibilité sont précisés sous le point 3.1. Si l'examen révèle que le dossier soumis ne remplit pas les critères d'éligibilité, il sera rejeté sur cette seule base. Les dossiers ayant alors franchi cette étape seront soumis à l'évaluation technique.

NB: L'équipe du projet GIZ « Donko ni Maaya » se réserve le droit à cette étape de pouvoir faire recours au comité de sélection pour décider sur des modérations dans l'application des critères d'éligibilité afin de pouvoir atteindre le nombre de minimum dix (10) dossiers pour l'étape d'évaluation technique.

8.2 2^{EME} ÉTAPE : ÉVALUATION TECHNIQUE

Les éléments suivants seront examinés :

Il s'agit d'évaluer le contenu du dossier soumis par le centre demandeur d'appui y compris le budget proposé sur la base des critères mentionnés dans la grille d'évaluation ci-dessous. Les critères d'évaluation se subdivisent en rubriques et sous-rubriques. Pour chaque sous-rubrique, il est fixé une note maximale (Colonne de droit). L'évaluation de chaque dossier sera effectuée par les membres du comité de sélection conformément à l'échelle d'appréciation comprise entre 1 et 15 (1= étant la note la moins bonne et 15 la meilleure).







Grille d'évaluation

	Rubriques	Not	es
1	. Pertinence du dossier	Note attri- buée	Note maxi- mum
	A quel degré l'initiative culturelle proposée est-elle pertinente par rapport à au moins un des aspects cités ci-dessous de l'objectif du projet GIZ « Donko ni Maaya » : Accorder aux jeunes en tant qu' « agents de changement » un rôle		
1.1	 positif et actif dans la lutte contre l'extrémisme violent ou/et la participation politique ou/et le renforcement de la cohésion sociale ou/et 		15
	- la prévention des crises à travers des formes d'expression culturelles ?		
1.2	A quel degré la demande d'appui est-elle pertinente par rapport aux besoins particuliers du centre culturel ?		5
1.3	A quel degré l'appui demandé par le centre répond-t-il aux besoins des jeunes maliens ?		10
	Sous Total 1		30
2. Qı	2. Qualité du dossier		Note maxi- mums
2.1	A quel degré les liens entre besoins, appuis demandés et impact sont clairement établis et pertinents ?		10







2.2	A quel degré le dossier tient-il compte des facteurs externes ainsi que des parties prenantes concernées ?		5
2.3	A quel degré l'appui permet-il au centre d'atteindre un plus grand nombre de personne ?		5
2.4	A quel degré l'approche développée dans le dossier est-elle innovante ?		5
	Sous Total 2		25
3. Ca	apacité opérationnelle	Note attri- buée	Note maxi- mums
3.1	A quel degré le promoteur possède-il une expérience suffisante dans la gestion de centre culturel ?		5
3.2	A quel degré le centre culturel possède-il une capacité de gestion adéquate pour pouvoir gérer les appuis reçus du le projet GIZ « Donko ni Maaya » ? (Notamment au regard du personnel, des équipements et de l'organisation).		5
	Sous Total 3		10
4. Ef	ficacité et faisabilité des appuis demandés	Note attri- buée	Note maxi- mums
4.1	Les appuis demandés sont-ils appropriés, concrets et cohérents avec les objectifs et résultats escomptés ?		5
4.2	Le chronogramme est-il clair et faisable ?		5
4.3	Le dossier contient-il des indicateurs objectivement vérifiables pour évaluer les résultats ? Une évaluation est-elle prévue ?		5
	Sous Total 4		15
5. Du	ırabilité du projet	Note attri- buée	Note maxi- mums







5.1	L'appui est-il susceptible d'avoir un impact tangible sur les groupes cibles ?		5
5.2	L'impact attendu par l'appui est-il durable dans le sens de contri- buer à l'autonomisation du centre culturel ?		5
	Sous Total 5		10
6. Bu	udget et rapport coût-efficacité du projet	Note attri- buée	Note maxi- mums
6.1	Les appuis demandés sont-ils convenablement détaillés dans le budget ?		5
6.2	Le ratio entre les coûts estimés et les résultats escomptés est-il satisfaisant ?		5
	Sous Total 6		10
Scor	re total maximum		100

Sélection provisoire

A la suite de ce processus d'évaluation technique, il sera établi une liste par ordre de classement des dossiers suivant les notes qu'ils auront obtenu. Les dix (10) dossiers sortis premiers seront soumis à la troisième étape du processus de sélection : La visite de terrain.

8.3 3^{EME} ÉTAPE : VISITE DE TERRAIN

Les éléments suivants seront examinés :

Le comité de sélection fera des visites sur le terrain pour <u>apprécier les informations contenues</u> <u>dans les dossiers des dix (10) meilleurs demandes (propositions) en rapport avec la réalité.</u>
Lors de cette visite de terrain, les demandeurs auront la possibilité de donner des éclaircissements souhaités par les membres du comité de sélection.

Les centres seront informés à temps par courrier de la date et l'heure de la visite sur leurs sites. Cette visite permettra de finaliser le processus d'évaluation.







9. NOTIFICATION DU RESULTAT DE LA SÉLECTION

Le résultat final de l'évaluation dans le cadre de cet appel à propositions lancé par le projet GIZ « Donko ni Maaya » sera communiqué par écrit aux dix (10) demandeurs d'appui ayant subi la 3ème et dernière étape du processus d'évaluation.

Si un centre demandeur s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de la procédure de sélection, il peut introduire une plainte écrite auprès de l'équipe du projet GIZ « Donko ni Maaya ». Celle-ci se fera le devoir de le répondre par écrit ou en échange direct dans les sept (7) jours ouvrables qui suivent le dépôt de sa plainte







10. CONDITIONS APPLICABLES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPUI

Un accord d'entente sera proposé au bénéficiaire à la suite de la décision d'attribution de l'appui. Le centre demandeur s'engage à accepter les conditions telles que fixées dans l'accord d'entente dans le cas où l'appui lui serait attribué.







11. CALENDRIER INDICATIF

ÉTAPES	DATE	
Lancement de l'avis d'appel à propositions	16-avr	16-avr
Date limite pour les demandes de clarifications	16-avr	16 mai
Date limite de soumission des offres		17-mai
Réunion de dépouillement (Évaluation d'éligibilité) dans les locaux du projet Donko ni Maaya	20-mai	20-mai
Réunion d'évaluation technique	22-mai	26-mai
Annonce de la liste des dossiers présélectionnés	27-mai	27-mai
Visite de terrain des centres présélectionnés	28-mai	31-mai
Annonce des résultats des demandes d'appui retenues		5-juin
Réunion de recommandation avec le comité de sélection		6-juin
Réunion de cadrage avec l'équipe Donko ni Maaya pour la suite de la collaboration		11- juin

* Calendrier indicatif.

- Toutes les heures sont en heure locale du Mali.
- Ce calendrier indicatif peut subir des changements par le projet Donko ni Maaya au cours de la procédure.